

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 septembre 2024
Rapporteur :
Monsieur Jean-Luc LECLERCQ**

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/10/2024 (accusé de réception du 01/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Quimper Evènements - Désignation des représentants de Quimper Bretagne Occidentale
au sein des instances de la SPL**

Suite à la transformation de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Quimper Évènements en SPL, il appartient de procéder à la désignation des représentants de QBO pour la représenter au sein des instances de Quimper Évènements.

Par délibération de ce jour, il a été décidé d'approuver la transformation de Quimper Evènements en Société Publique Locale (SPL) et l'acquisition d'actions par QBO auprès d'actionnaires sortants.

Par cette même délibération, a été approuvée la nouvelle composition du Conseil d'Administration, réservant six sièges d'administrateur sur huit à QBO.

Il appartient désormais de procéder à la désignation des représentants de QBO pour la représenter au sein des instances de Quimper Evènements, étant précisé que les élus candidats aux fonctions de représentants de la communauté d'agglomération au Conseil d'Administration ne participent pas à la présente délibération, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Se portent candidat pour représenter QBO au sein du Conseil d'Administration de Quimper Evènements :

- Mme Isabelle ASSIH ;
- M. Dominique LE ROUX ;
- M. Pierre-André LE JEUNE ;
- M. Marc ANDRO ;
- M. Ronan L'HER ;
- M. Jean-Luc LECLERCQ.

Se porte candidat pour représenter QBO au sein de l'Assemblée Générale de Quimper Evènements :

- M. Daniel LE BIGOT.

Les fonctions des représentants permanents prendront effet à compter du jour de l'entrée en vigueur des statuts modifiés par l'Assemblée Générale de Quimper Evènements.

Madame Isabelle ASSIH et messieurs Dominique LE ROUX, Pierre-André LE JEUNE, Marc ANDRO, Ronan L'HER, Jean-Luc LECLERCQ, Daniel LE BIGOT ne participent pas au vote ;

VU le projet des statuts modifiés de la Société Quimper Evènements arrêté par le Conseil d'Administration de la Société le 16 juillet 2024 ;

VU le projet du texte des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte et, notamment, le projet de répartition des sièges d'administrateurs de la Société, sous statut de la SPL, entre Quimper Bretagne Occidentale et la Ville de Quimper ;

VU le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.1524-5 ;

Le conseil communautaire :

A - renonce, à l'unanimité des suffrages exprimés, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l'article L5211-1), au scrutin secret et désigne :

- Mme Isabelle ASSIH et MM. Dominique LE ROUX, Pierre-André LE JEUNE, Marc ANDRO, Ronan L'HER et Jean-Luc LECLERCQ en qualité de représentants permanents de Quimper Bretagne Occidentale au Conseil d'Administration de la Société Quimper Evènements ;

- M. Daniel LE BIGOT en qualité de représentant permanent de Quimper Bretagne Occidentale à l'Assemblée Générale de la Société Quimper Evènements ;

B – après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser ses mandataires à accepter toutes fonctions en lien avec leur mandat de représentation qui pourraient leur être proposées par le Conseil d'Administration de la Société ;

2 - donner tous pouvoirs à madame la présidente pour exécuter cette délibération.